Ville de QUÉVERT

# ARRÊTÉ N°161/2026

**Circulation Interdite**
**Interdiction de stationner**
**Départementale n°2 rte de Ploubalay en Agglomération**
**Rue de la Mousson**
**Du 02 novembre au 18 décembre 2026**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise EMENDA en date du 22 octobre 2026 d'interdire la circulation et le stationnement sur la départementale n°2 rte de Ploubalay et rue de la Mousson pour des travaux de création du réseau de chaleur urbain.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

## ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de création du réseau de chaleur urbain, la circulation et le stationnement seront interdits à tous véhicules sur la départementale n°2 rte de Ploubalay et rue de la Mousson du 02 novembre au 18 décembre 2026.

ARTICLE 2 : Des itinéraires de déviations seront mis en place en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise LESSARD.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise LESSARD.

Fait à QUÉVERT, le 23/10/2026

**Le Maire,**

**Philippe LANDURÉ**

MAIRIE de QUEVERT
Côtes d'Armor

Publié le 28 octobre 2026.